

COMPTE-RENDU DE
LA RÉUNION DU
BUREAU DU
JEUDI 22 JANVIER 2026

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 22 janvier 2026 à 14h08, à la Salle du Conseil, au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents :

| | |
|-----------------------------|---|
| M. Yannick BOUBÉE | Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan |
| M. Jean GLAVANY | Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien ministre |
| M. Manuel ESPEJO | Représentant CAF |
| Mme Sylvie PORTEJOIE | Représentante l'INDECOSA CGT |

En visioconférence :

| | |
|----------------------------------|---|
| Mme Virginie SIANI-WEMBOU | Conseillère Départementale |
| M. Laurent LAGES | Vice-Président du Conseil Départemental donne pouvoir à M GLAVANY |

Carence

| | |
|------------------------------|------------------------|
| En attente nomination | Représentant de l'ADIL |
|------------------------------|------------------------|

Assistaient à cette réunion :

| | |
|--------------------------------------|---|
| M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT | Directeur Général de l'OPH 65 |
| Mme Pascale PEREZ | Secrétaire administrative, secrétaire de séance |

VIC EN BIGORRE – IMMEUBLE LE FAMILIA – GROUPEMENT DE COMMANDES

HISTORIQUE :

L'OPH 65 a fait l'acquisition de l'immeuble Le Familia dans le centre de Vic-en-Bigorre et revendu une partie de l'immeuble à la commune pour la réalisation d'une salle communale.

De son côté l'OPH 65 réalisera 5 logements sociaux.

OBJET :

Afin d'optimiser le coût des travaux en commun (toiture, mur séparatif, menuiseries extérieures, réfection des façades), l'OPH 65 et la commune de Vic-en-Bigorre souhaitent créer un groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

La répartition financière du paiement des prestations s'effectuera au prorata de la division parcellaire :

- Commune de VIC-EN-BIGORRE : 168 m² soit 45 %
- OPH 65 : 206 m² soit 55 %

La commune de Vic-en-Bigorre sera le coordonnateur du groupement.

L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux en commun est de 300 000 € HT.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité, le Directeur Général, avec faculté de substitution à signer la convention de groupement de commandes.

